

Réunion du 22 juin 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, Mme Christine MORITZ, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, Mme Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER, Mme Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH
- Excusé(s) : Mme BEY Françoise, M. HOERLE Jean-Louis
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu, Mme DILIGENT Danielle, M. HEINTZ Paul, M. WOLF Etienne, Mme WOLFHUGEL Christiane
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Frédéric BIERRY

**CD/2020/021
A_2020_06_10_021**

**600 - Développement et animation territoriale
Propositions de soutien et d'accompagnement des acteurs
associatifs, touristiques, des partenaires territoriaux et des
activités de proximité Bas-Rhinoises dans le contexte de la
pandémie du COVID 19**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin, sur proposition de son Président, dans le contexte d'état d'urgence sanitaire et des conséquences de la pandémie COVID 19 :

S'agissant du Fonds de soutien à la vie locale :

- Décide de renforcer le fonds de soutien à la vie locale (FSVL) en complétant la part de chaque canton de 50 000 € pour l'année 2020 et en complétant la section départementale de 70 000 € pour l'année 2020 ;

Décide que le soutien attribué par le FSVL pour faire face aux impacts du COVID est au minimum de 500 € et limitée à 3 000 € par dossier et que les demandes seront examinées selon les conditions fixées dans le rapport; le règlement du FSVL sera complété à cet effet.

S'agissant du fonds de secours associatifs :

- Approuve le renforcement du fonds de secours associatif en le dotant de 3,85 M€ complémentaires et la mise en œuvre du soutien exceptionnel lié aux impacts du COVID 19 ;
- Décide, en conséquence, de modifier et de compléter la délibération n°CD/2019/017 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 4 avril 2019.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour approuver les modalités de mise en œuvre de ce dispositif

S'agissant du soutien aux activités de proximité :

- Décide de créer un fonds d'urgence bas-rhinois pour soutenir les acteurs du tourisme et les filières locales ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- Décide de mettre en place un chèque-vacance d'une part pour les familles domiciliées dans le Bas-Rhin et dont le quotient familial mensuel (au sens CAF) est inférieur à 1 000 € en 2020,
- Approuve la déclaration d'objectifs partagés entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances jointe en annexes 1 et 2 de la présente délibération ainsi que

la convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ANCV jointe en annexe 3 de la présente délibération pour permettre la mise en place du chèque vacances précité ;

- Approuve la déclaration d'objectifs partagés entre le Département du Bas-Rhin ainsi que la convention y afférente précitée et autorise le Président à les signer ;

- Décide la mise en place d'un label santé au sein de la Marque Alsace et engage un travail partenarial avec l'Adira, les autorités de santé et le LDA ;

S'agissant de l'accompagnement des associations bas-rhinoises et des acteurs de la filière touristique :

- Décide la mobilisation de l'ensemble de l'ingénierie du Département du Bas-Rhin pour soutenir les acteurs associatifs et les partenaires de la filière touristique et des filières locales

- Décide que soit engagée avec les acteurs de proximité un travail de résilience des filières locales .

S'agissant des contrats départementaux

- Décide, compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et de ses conséquences négatives sur l'économie bas-rhinoise, d'approuver les mesures d'adaptation des règles régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain telles que précisées dans le rapport

- Précise que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures d'adaptation des règles régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain seront soumis à une délibération de l'assemblée plénière afférente à la modification du budget présenté dans le cadre de la DM1.

- De modifier en conséquence, par dérogation, le règlement financier du Département du Bas-Rhin, la délibération n°CD/2017/004 du 20 mars 2017 ainsi que la délibération n°CD/2018/078 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018 et les délibérations subséquentes régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain;

S'agissant de la légumerie départementale solidaire

- Décide d'engager une étude de faisabilité pour la mise en place d'une légumerie départementale

- Demande de développer la plate-forme Appro Alsace et de définir les moyens de faciliter son utilisation par les collègues, EHPAD et autres cuisines collectives.

S'agissant de l'économie du quotidien

- Approuve les principes d'augmentation de crédits proposés pour 2020 et 2021 dans les domaines des travaux publics et du bâtiment, étant précisé que des rapports budgétaires spécifiques en DM1 en préciseront le contenu et les modalités.

- Approuve les principes d'accompagnement de la relance du territoire par la culture et le déploiement de mesures éducatives pour un « été apprenant » ou « éducatif » pour limiter le risque de décrochage

S'agissant des mesures relatives aux marchés publics

- prend acte des principes de soutien des titulaires des marchés publics passés par le Département (marchés déjà passés et marchés à passer) :

- o octroi d'avances à taux bonifié,

- o l'introduction d'un prix forfaitaire journalier dédié aux mesures sanitaires.

S'agissant du soutien aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux

- Approuve le principe d'un soutien aux établissements et les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux ;

- Délègue à la Commission permanente la définition de leurs modalités d'attribution

Enfin :

- Décide, pour faciliter les démarches des partenaires sollicitant un soutien au titre de l'accompagnement dans le cadre de la pandémie de COVID 19 et de ses conséquences, de mettre en place un formulaire simple de demande et un guichet unique de dépôts des demandes à l'échelle du Bas-Rhin via l'adresse électronique relance.bas-rhin@bas-rhin.fr ;

- Décide que les subventions afférentes aux dispositifs de soutien précités seront versées en une seule fois dans le souci de simplification pour les partenaires et au regard de l'urgence.

Concernant le groupement de commandes pour l'achat groupé de masques :

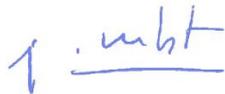
- Le Conseil Départemental, sur proposition de son Président, approuve la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération et autoriser son Président à signer en son nom

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 39

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Sébastien ZAEGEL	39
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200622-
lmc1138779-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 29/06/20